



Monceau
Retraite & Épargne

2014 | Rapport annuel

SOMMAIRE

- 5 / Structures de gouvernance**
- 6 / Rapport du conseil d'administration**
- 13 / Rapport du commissaire aux comptes**
- 14 / Compte de résultats**
- 16 / Bilan**
- 19 / Annexe aux comptes 2014**
- 43 / Procès-verbal**

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

À compter du 25 juin 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Gilles Dupin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Administrateur :	Monceau Assurances mutuelles associées représentée par Paul Tassel

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général :	Sylvain Rivet
Directeurs généraux délégués :	Marc Billaud
	Dominique Davier
	Jean-Marc Poisson
	Catherine Porot

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats, le bilan arrêté au 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'expansion mondiale se poursuit avec de fortes disparités suivant les économies

L'économie mondiale a poursuivi son expansion au cours de l'exercice. Selon le Fonds monétaire international, la croissance mondiale devrait s'établir une nouvelle fois à 3,3 % en 2014, comme en 2013. Cependant, cette apparente stabilité masque des **évolutions divergentes entre les économies et les zones géographiques**. Si la reprise de l'activité se confirme aux États-Unis et dans certains pays avancés, la croissance reste très faible au Japon et en Zone euro, du fait de l'atonie de la demande interne et des exportations, alors que les pays émergents enregistrent un tassement de l'activité, lié à la chute du prix des matières premières et à la hausse du dollar.

Les difficultés de la Zone euro résultent en grande partie de l'orientation prise par la construction européenne depuis l'avènement de la monnaie unique. En effet, la mise en place de l'euro ne s'est pas accompagnée d'une coordination des politiques économiques ou de la mise en place de mécanismes institutionnels de transfert suffisants et **les seules réponses à la crise ont été des politiques de contraction budgétaire et de renforcement des fonds propres des acteurs financiers, qui ont aggravé les problèmes de bilans légués par la crise**, plutôt que de les atténuer. Une fois de plus, tous les regards se sont tournés en fin d'exercice vers la Banque Centrale Européenne, dont le Président, M. Draghi soulignait la capacité de mettre en œuvre des politiques de rachats d'actifs de grande ampleur dont l'impact économique demeure incertain. L'économie de la Zone euro est donc loin d'être tirée d'affaire.

Le rendement des obligations d'Etat atteint son niveau le plus bas historique

Trompant les prévisions de la plupart des analystes, **les rendements des titres émis par les États de la Zone euro ont à nouveau baissé en 2014** et ont atteint des niveaux inconnus en Europe occidentale à l'époque moderne. **Le taux des obligations du Trésor français à dix ans est ainsi passé de 2,56 % à 0,83 %**, celui des obligations allemandes de 1,93 % à 0,54 %. Ce mouvement généralisé de baisse des rendements s'est accompagné de la poursuite du mouvement de resserrement des primes de crédit souverain en Espagne et en Italie

Plusieurs facteurs expliquent cette chute généralisée des taux d'Etat en Zone euro. Dans toute l'Europe continentale, l'inflation a reculé, les anticipations de croissance ont été revues à la baisse. Sur fond d'incertitude concernant l'évolution des marchés financiers, l'Allemagne a conforté son statut de valeur refuge pour les investisseurs. L'apaisement des tensions en Zone euro n'a pas vraiment changé la donne, dans la mesure où le règlement des crises a continué de s'opérer à l'échelon national.

Parallèlement, la recherche de rendement a soutenu les marchés de la dette privée, obligations classiques comme convertibles. Les différents segments du financement structuré et des prêts à effet de levier ont également profité largement de cette évolution, les volumes d'émission de ces instruments dépassant tous les records.



La monnaie unique

Les marchés d'actions continuent de progresser, avec de fortes divergences suivant les pays et les zones géographiques

Au cours de l'année 2014, les marchés d'actions ont suivi des parcours contrastés. **Aux États-Unis, l'amélioration de la conjoncture, l'appréciation du dollar ont soutenu les cours des actions américaines, qui se sont inscrits en hausse pour une nouvelle année consécutive.** L'indice Standard & Poors 500, qui représente l'évolution du cours des 500 plus grandes sociétés cotées aux États-Unis, a ainsi progressé de 13,69 % (dividendes réinvestis), alors même que la Réserve fédérale américaine mettait fin à son programme d'assouplissement quantitatif.

En Europe, l'évolution des bourses s'est avérée plus décevante. L'indice CAC 40, qui est calculé hors dividendes réinvestis, s'est légèrement replié (tout en enregistrant un fort rattrapage au cours des deux derniers mois de l'année), tandis que les principales bourses européennes terminaient l'année à un niveau proche des cours de début d'exercice. Les petites et moyennes valeurs européennes, qui avaient enregistré de fortes hausses au cours de la période récente, ont été particulièrement frappées par la dégradation de la conjoncture. La faiblesse de la croissance européenne, les difficultés propres au gouvernement de la Zone euro, le regain des tensions internationales en Ukraine notamment, ont pesé sur les cours. Les opérateurs ont été particulièrement surpris par l'évolution de la conjoncture en Allemagne où l'indice Ifo du climat des affaires s'est fortement replié au mois d'octobre. Dans ces conditions, l'écart qui s'est créé lors du déclenchement de la crise de la Zone euro entre les marchés d'actions européens et la bourse américaine s'est encore accru.

Les choix d'investissements du groupe favorisent la prudence, notamment face aux risques de tension sur les taux longs, sans altérer aucunement la qualité des participations aux excédents versées aux sociétaires

Malgré des politiques quantitatives d'ampleur inégalée, les banques centrales sont toujours aux prises avec les effets désinflationnistes de la crise, cherchant à pallier la contraction de l'économie par des stratégies de baisses de taux d'intérêt et de rachats d'actifs. La Banque populaire de Chine, la Banque du Japon, la Banque d'Angleterre, se sont libérées de leurs chaînes monétaires. Même la Banque centrale européenne s'est engagée dans un programme de rachat de titres. Les tendances déflationnistes qui se manifestent partout dans le monde pourraient donc se résoudre en une nouvelle vague d'inflation. Dans cette logique, **les actifs réels, l'immobilier, les obligations indexées sur l'inflation, les actions, l'or, enfin, sont les meilleurs vecteurs d'investissement et de réserve**

de valeur à long terme pour les investisseurs, sous réserve qu'ils disposent de passifs suffisamment longs et peu volatils pour supporter les risques de liquidité et de marché à court terme.

Dans ce contexte, les orientations d'investissements approuvées en conclusion des différents rapports sur la politique de placements produits depuis l'exercice 2008 ont conduit à donner la priorité à la **recherche d'une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes**, qui, si on n'y prend garde, pourrait avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille, tandis qu'il ferait naître chez les sociétaires des demandes de revalorisation des prestations justifiées par les pertes de pouvoir d'achat.

Mettre en œuvre ces principes a conduit également à revenir durablement sur la position de défiance exprimée en 2009 vis-à-vis de la **détention de portefeuilles d'actions**, fortement pénalisés par la formule standard de calcul du besoin de marge de solvabilité prévu par la directive Solvabilité II.

Pour ces raisons, avec le souci d'afficher des performances qui répondent aux aspirations légitimes des sociétaires, objectif qu'un portefeuille composé uniquement d'obligations souveraines françaises ou allemandes ne permettrait pas d'atteindre, il ne paraît **pas déraisonnable de renforcer les portefeuilles d'actions**, le cas échéant de façon homéopathique, tant pour les fonds en euro que pour les régimes de rentes viagères.

Répondant aux préoccupations qui viennent d'être exprimées, le groupe a accordé une priorité à la recherche de **biens immobiliers à acquérir**, pour Monceau Investissements Immobiliers, dont la part sert de support aux contrats en unités de compte immobilières, mais également pour la Société Civile Centrale Monceau. Ainsi le patrimoine immobilier s'est enrichi de trois immeubles parisiens situés à proximité ou à l'intérieur du quartier central des affaires et a fait acquisition en état futur d'achèvement d'un nouvel immeuble à Lille, voisin de celui acquis en 2013.

Ces choix se reflètent dans la composition des portefeuilles

Le portefeuille d'actifs de la société est géré en totale cohérence avec la stratégie globale d'allocation de Monceau Assurances, dont les caractéristiques essentielles sont présentées ici.

Le premier poste est composé d'obligations souveraines, principalement émises par des États de la Zone euro : ce portefeuille représente 31 % du portefeuille géré, contre 10 % pour la poche d'obligations privées. A l'intérieur du portefeuille **d'obligations souveraines, la France pèse pour 46 %, l'Italie pour 54 %.**

Compte tenu de leurs caractéristiques financières et de leur potentiel d'indexation, les obligations indexées sur l'inflation sont, de façon constante depuis plusieurs années, préférées aux obligations à taux fixe : de ce fait, la poche des obligations à taux fixe, souveraines ou privées, ne comporte plus que des titres de maturité inférieure à 5 ans. Les **obligations souveraines indexées sur l'inflation**, dont l'importance a été progressivement renforcée ces dernières années, représentent dorénavant **la totalité du portefeuille obligataire souverain.**

Les **actifs immobiliers, pesant pour 19 % du total** des encours gérés, apportent également une correcte protection contre le risque de tensions inflationnistes.

Les processus de sélection des OPCVM, pour l'essentiel **d'actions et d'obligations convertibles, pesant respectivement 22 % et 8 % du total**, restent très rigoureux, accordant une large priorité aux fonds gérés par les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation. Dans ces cas, les processus de contrôle et de suivi sont les plus aisés à mettre en œuvre (cf. supra), tout en offrant un niveau de performance de qualité. Cette rigueur garantit à long terme une correcte valorisation des portefeuilles.

Enfin, le niveau des liquidités maintenues en portefeuille reste très variable d'un portefeuille à l'autre. Il assure une couverture du risque de volatilité accrue des passifs, et permettra de tirer profit d'opportunités que la hausse des taux longs ou un repli des marchés pourraient faire émerger.

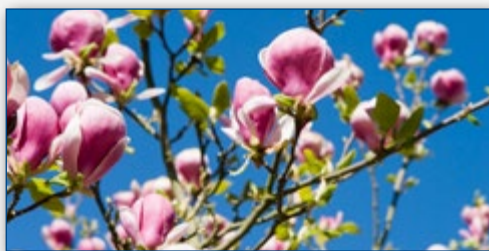
La baisse des marchés au deuxième semestre 2014 a conduit à constituer une provision pour risque d'éligibilité

Les conditions de marché ont permis une reprise presque totale de la **provision pour dépréciation durable** des actifs, évaluée de manière prudente au 31 décembre 2014 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 3 k€ contre 10 k€ fin 2013.

Parallèlement, une provision pour risque d'exigibilité a été constituée pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du code des assurances. L'apparition de moins-values latentes a conduit la société à appliquer les mécanismes d'étalement réglementaire, visant à lisser sur trois exercices la charge induite par la dotation à la **provision pour risque d'exigibilité**, représentant **une charge d'un montant de 1.462 k€** dans les comptes de l'exercice 2014.

Taux 2014

performance des fonds en euros



3,01 %

pour Dynaplus



3 %

pour Monceau Retraite Indépendants,
Monceau Entreprise Plus et Livret Épargne Plus

Une activité commerciale soutenue tant en prévoyance, en retraite, qu'en épargne.

Le chiffre d'affaires de la société, 37.957.777 €, s'inscrit en croissance par rapport à 2013 (+ 13,5 %).

Il bénéficie à la fois de la hausse du chiffre d'affaires de l'activité vie (+ 20,2 %) et pour une partie plus faible de celle de l'activité non vie (+ 3,2 %).

Côté Vie, l'activité « épargne » enregistre cette année une forte progression de 80,5 % (9.065 k€ vs 5.021 k€ en 2013) portant principalement sur les fonds en euro mais aussi sur le produit Monceau Patrimoine immobilier, contrat en unités de compte adossées à un support immobilier. Cette évolution s'explique largement par la contribution du réseau d'agents Monceau Assur'agence dont la collecte affiche une hausse de 60 %, qui a su bénéficier des performances remarquables du fonds euro du produit qu'ils distribuent : Dynaplus (cf. infra).

Côté « retraite », la collecte réalisée par le contrat Monceau Avenir Retraite, bénéficiant du régime fiscal des Plans d'Épargne Retraite Populaire, a affiché une belle progression de 14,7 %.

Côté Dommages, les satisfactions sont réelles et nous devons souligner le niveau des **résultats enregistrés en prévoyance dans l'exercice courant**, en termes d'assurance conventionnelle des agents des services départementaux de lutte contre l'incendie et des collectivités territoriales. Dans un marché redevenu très concurrentiel, la société est parvenue à accroître son chiffre d'affaires en 2014, alors même que l'exercice précédent avait connu une augmentation d'activité proche de 50%, du fait de la restructuration d'un des principaux opérateurs, aujourd'hui revenu aux affaires. Ainsi **le chiffre d'affaires Dommages de cette activité 2014 s'inscrit à 13,3 M€, en augmentation de 7,5 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'est

essentiellement alimentée de mesures de redressement tarifaire, dans la continuité de la politique menée en 2013, ce qui nous donne confiance quant à l'amélioration sensible des résultats techniques du portefeuille, sur les deux derniers exercices de survenance notamment.

La performance des fonds euro de nos contrats d'épargne bien qu'en baisse, s'affichent parmi les meilleures du palmarès 2014 du marché français

À des niveaux nets de frais de gestion supérieurs ou égaux à 3,00 %, les performances annoncées pour 2014 illustrent le sérieux de la gestion qui les caractérise et légitiment l'adéquation de notre stratégie de gestion dans un environnement financier marqué depuis de longues années par une baisse continue des taux fixes des dettes souveraines. Ainsi malgré la diminution de la rentabilité courante, les résultats financiers ont tiré profit de la politique de diversification qui caractérise notre gestion depuis cinq ans et de quelques prélèvements sur la provision pour participation aux bénéfices, constituée lors de l'arrêté des comptes 2009.

Ainsi, le taux de participation aux excédents a-t-il été fixé à :

- **3,01 %** pour le fonds en euro de **Dynaplus** (contre 3,40 % en 2012)
- **3 %** pour celui de Monceau Retraite Indépendants (contre 3,30 % en 2012)
- **3 %** pour le fonds en euro du Livret Épargne Plus (contre 3,40 % en 2012)
- **3 %** pour celui de Monceau Entreprise Plus (contre 3,30 % en 2012).

Ces excellentes performances nous ont permis d'enrichir le palmarès des récompenses conquises au fil du temps ; le magazine « Gestion de Fortune » a ainsi gratifié Dynaplus de l'Oscar du meilleur contrat, dont l'encours est inférieur à un milliard d'euro.

Quelles perspectives ?

Avec l'expansion des bases monétaires, les blocages politiques sur la réduction des déficits, la poursuite de l'expansion des pays émergents et les tensions sur le prix des matières premières, les facteurs inflationnistes sont plus que jamais présents, même s'ils sont actuellement contenus par les comportements d'épargne des ménages et les efforts des banques pour restaurer leur solvabilité. **Les institutions doivent donc se préparer à un environnement d'inflation plus élevée**, qui, à défaut d'être le risque le plus probable à court terme, constitue le péril le plus destructeur pour l'équilibre à long terme des organismes d'assurance. C'est le scénario à privilégier pour la gestion d'engagements à long terme. En conséquence, **les allocations d'actifs retenues pour chacun des portefeuilles gérés ne paraissent pas devoir être significativement modifiées au futur**. Tout en maintenant un volume élevé de liquidités, en particulier pour faire face à d'éventuelles augmentations des prestations à régler, les flux nets reçus pourraient être investis :

- en obligations indexées sur l'inflation, dans la mesure où il n'existe pas véritablement d'équivalent pour la gestion des risques longs ;
- en droits réels immobiliers ;
- en OPCVM d'actions et de biens réels, principalement ceux gérés par les partenaires, ou les gérants déjà sélectionnés.

En revanche, tant que les taux longs n'auront pas retrouvé un niveau plus réaliste, et que les primes de risque sur le crédit ne seront pas mieux rémunérées, **il paraît souhaitable de rester à l'écart des obligations, souveraines ou privées**, à taux fixe. Un allègement des poches d'obligations convertibles, même marginal, doit même être envisagé.

Les clients sont ainsi assurés que le régime de retraite auquel ils adhèrent est structuré pour faire face aux versements des prestations garanties, après une intégration des paramètres biométriques les plus récents.

Malgré la poursuite de notre politique de revalorisation du contrat Monceau Avenir Retraite, le taux de couverture de votre régime de retraite en points s'affiche à 100%, illustrant la prudence traditionnelle de notre politique d'investissement

Notre **politique de revalorisation** de la valeur de service du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite s'est traduite en 2014 par une revalorisation de 1 % de l'ensemble des engagements du régime. Cette politique a été poursuivie malgré le contexte adverse du marché obligataire. Ainsi, la clôture de l'exercice 2014 s'inscrit dans une situation exceptionnelle, marquée par la poursuite de la baisse des taux longs qui fait naître des plus-values latentes obligataires mais qui pèse sur les capacités de pilotage du taux de couverture compte tenu du niveau des taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des droits des adhérents. Une provision technique spéciale complémentaire a été constituée afin de maintenir le taux de couverture à 100 %. **Les clients sont ainsi assurés que le régime de retraite auquel ils adhèrent est structuré pour faire face aux versements des prestations garanties, après une intégration des paramètres biométriques les plus récents.**

Une marge de solvabilité consolidée

L'exercice affiche une perte comptable de 837 k€ contre un excédent de **3.136 k€ en 2013**, après déduction d'une charge d'impôt sur les bénéfices d'un montant de 1.257 k€ contre 2.138 k€ en 2013, provenant essentiellement du retraitement fiscal de la dotation à la réserve de capitalisation.

La marge minimale à constituer en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par Monceau Retraite & Epargne s'élève à 11.191 k€. **Les fonds propres comptables progressent, alimentés par l'augmentation de la réserve de capitalisation et atteignent 47.826 k€ contre 45.408 k€ à fin 2013**, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. La marge de solvabilité constituée par la société couvre ainsi plus de 4 fois les exigences actuelles de solvabilité.

Le professionnalisme et le dynamisme des collaborateurs est un investissement permanent, qui conditionne notre raison d'être : la qualité de Conseil et de service aux clients

Toujours soucieux de rendre « le meilleur service au meilleur coût », Monceau Retraite & Épargne via la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp)** n'a cessé, dans la continuité des plans d'action initiés en 2008, **d'investir pour relever le niveau des connaissances des collaborateurs**, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des assurés, les former pour satisfaire aux obligations réglementaires nombreuses qui pèsent sur le secteur de l'assurance, par exemple en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux destinés au financement du terrorisme.

Dans le contexte de promotion d'une dynamique de développement, nous avons poursuivi une politique sociale atypique. **Le fruit des efforts collectifs est partagé et une place importante est accordée aux mécanismes de rémunération différée**, autrefois moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux.

L'accord d'intéressement, pierre angulaire de la politique salariale et sociale de l'entreprise et le régime complémentaire de retraite à cotisations définies, auquel, allant au-delà de ses obligations conventionnelles, elle cotise à hauteur de 6 % (complétant l'effort de 1% supporté par les salariés) témoignent de la volonté de l'entreprise de privilégier les mécanismes de rémunération différée, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux, générés par un système à bout de souffle, vérité qu'il est interdit d'exprimer. Les ponctions fiscales opérées par le pouvoir en place ont considérablement affecté la politique développée de longue date par l'entreprise au profit de ses salariés. Malgré cela, la Fngrp a tenu pour sa part à affirmer spontanément aux partenaires sociaux qu'elle n'emprunterait pas cette voie et ne remettrait pas en cause les accords qui ont été signés.

La mise en œuvre du **régime complémentaire de retraite** à cotisations définies, (relevant de l'article 83 du code général des impôts), qui de fait correspond à une augmentation générale de 6 % étalée sur plusieurs années, participe également à cette logique. Ce régime est venu compléter le **mécanisme d'intéressement**, fruit des réflexions et discussions respectueuses, harmonieuses et fructueuses, conçu en liaison avec des partenaires sociaux respectueux de l'entreprise, de ses valeurs et de son éthique.

Ensuite et surtout, dans la logique privilégiée depuis plusieurs années, tous les collaborateurs ayant plus d'un an d'ancienneté au 1er janvier 2015, sans condition portant sur le niveau de rémunération pour ne pas écarter l'encadrement du bénéfice de la mesure, ont reçu une prime uniforme de 1.000 €, versée avec les salaires de janvier 2015, mesure représentant environ 1,8% de la masse salariale, pourcentage évidemment nettement plus élevé pour les plus bas salaires.

“
**EN 2014, LES FONDS
PROPRES COMPTABLES
PROGRESSENT
ET ATTEIGNENT
47.826 k€**
”

Quelles perspectives pour Monceau Retraite & Epargne ?

Votre société est consciente des forces et des atouts que lui donne notamment son appartenance au Groupe Monceau Assurances. Ainsi, les règles d'éthique qui animent au quotidien le Groupe, et auxquelles ses collaborateurs sont particulièrement attachés, dans l'exercice de son métier de gestionnaire d'engagements à long terme contribuent de manière essentielle à la fidélité des clients et constituent des arguments forts pour séduire et conquérir des nouveaux souscripteurs.

Les perspectives de développement varient sensiblement selon les pans d'activité :

- Concernant **la prévoyance**, les projets annoncés de réforme du mille-feuille administratif et leurs conséquences en matière de responsabilités des différents échelons (commune, canton, département et région) constituent une menace sur le devenir de notre activité via l'assurance conventionnelle des agents des services départementaux de lutte contre l'incendie, moteur important de notre croissance d'activité en 2013 et 2014. Par ailleurs, une concurrence redevenue agressive risque de peser sur les prix du marché, au péril d'un équilibre technique, que nous ne sacrifierons jamais sur l'autel de la croissance ;
- Concernant le développement de la commercialisation des produits d'**assurance vie par le réseau d'agents Monceau Assur'agence**, historiquement tourné essentiellement vers l'assurance de dommages, les perspectives de croissance sont proportionnelles à nos ambitions stratégiques et à la qualité de notre gestion d'actifs tant en matière d'épargne en euro qu'en unités de compte, mobilières et immobilières ; elles sont donc très importantes, malgré le sérieux bémol que constitue l'incertitude relative au futur de la fiscalité de l'assurance vie et l'instabilité de l'environnement social, économique et financier, même si les niveaux historiquement bas des taux obligataires semblent perturber beaucoup plus l'attractivité de l'épargne réglementée que celle de l'assurance vie . L'exercice 2015 sera celui de la mise en place d'opérations commerciales agressives au sein du réseau d'agents ;
- Concernant notre activité de **retraite en points par capitalisation** via la commercialisation du produit Monceau Avenir Retraite par les réseaux de salariés ou d'agents de Monceau Assurances, les perspectives de développement sont immenses, à la mesure de l'incapacité anticipée des régimes obligatoires par répartition d'offrir aux salariés une rente viagère décente.

Les résolutions proposées

Après la lecture des différents rapports rédigés par le commissaire aux comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont présentées.

En particulier, vous aurez à valider les propositions d'affectation du résultat et à fixer le montant des jetons de présence.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos partenaires, à nos apporteurs, à notre réseau d'agents généraux et à leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous remercions également les membres du personnel des groupements de moyens communs aux adhérents de Monceau Assurances pour le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt et au service de notre société.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Retraite & Epargne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.
- Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société d'assurance mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 10 juin 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars



Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2013
1 Primes	+	24 361	1 471	22 890	19 124
2 Produits des placements		15 651	-	15 651	20 017
2a Revenus des placements	+	4 097	-	4 097	3 678
2b Autres produits des placements	+	885	-	885	3 111
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	10 670	-	10 670	13 228
4 Autres produits techniques	+	12	-	12	22
5 Charges des sinistres		- 13 265	- 799	- 12 465	- 14 979
5a Prestations et frais payés	-	-13 705	- 703	- 13 002	- 15 515
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	440	- 97	537	536
6 Charges des provisions		- 11 994	-	- 11 994	- 4 470
6a Provisions d'assurance vie		- 8 859	-	- 8 859	- 3 018
6b Provisions sur contrats en unités de compte		- 1 805	-	- 1 805	- 624
6c Autres provisions techniques		- 1 330	-	- 1 330	- 828
7 Participation aux résultats	-	- 6 493	-	- 6 493	- 6 818
8 Frais d'acquisition et d'administration		- 3 073	- 286	- 2 787	- 2 420
8a Frais d'acquisition	-	- 2 791	-	- 2 791	- 2 301
8b Frais d'administration	-	- 283	-	- 283	- 337
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 286	286	218
9 Charges de placements		- 7 189	-	- 7 189	- 8 725
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		- 61	-	- 61	- 64
9b Autres charges des placements		- 1 048	-	- 1 048	- 2 342
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		- 6 080	-	- 6 080	- 6 319
10 Ajustement ACAV (+/- values)		- 131	-	- 131	343
11 Autres charges techniques	-	- 326	-	- 326	- 391
12 Produits des placements transférés	+/-	-	-	-	-
Résultat technique vie		- 2 447	386	- 2 833	1 702

Non Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2013
1 Primes acquises :		13 597	11 589	2 008	4 015
1a Primes	+	13 594	11 589	2 006	4 010
1b Variation de primes non acquises	+/-	3	-	3	5
2 Produits des placements alloués	+	895	-	895	1 128
3 Autres produits techniques	+	1	-	1	-
4 Charges des sinistres		- 11 193	- 9 047	- 2 146	- 3 054
4a Prestations et frais payés	-	- 7 866	- 5 529	- 2 337	- 2 887
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	- 3 328	- 3 518	191	- 168
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	- 58	-	- 58	7
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 2 087	- 2 303	216	- 200
7a Frais d'acquisition	-	- 1 074	-	- 1 074	- 1 054
7b Frais d'administration	-	- 1 013	-	- 1 013	- 962
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 2 303	2 303	1 816
8 Autres charges techniques	-	- 321	-	- 321	- 284
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-
Résultat technique non vie		834	238	596	1 611

		Opérations 2014	Opérations 2013
1	Résultat technique NON VIE	596	1 611
2	Résultat technique VIE	- 2 833	1 702
3	Produits des placements	3 869	4 772
3a	Revenu des placements	1 013	877
3b	Autres produits des placements	219	742
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	2 637	3 153
4	Produits des placements alloués	-	-
5	Charges des placements	- 1 777	- 2 080
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 15	- 15
5b	Autres charges des placements	- 259	- 558
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 1 503	- 1 506
6	Produits des placements transférés	- 895	- 1 128
7	Autres produits non techniques	1 628	829
8	Autres charges non techniques	-	- 312
9	Résultat exceptionnel	101	76
9a	Produits exceptionnels	113	88
9b	Charges exceptionnelles	- 12	- 13
10	Participation des salariés	- 300	- 195
11	Impôt sur les bénéfices	- 1 226	- 2 138
12	Résultat de l'exercice	- 837	3 136

Bilan au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

	31/12/2014	31/12/2013
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	264 959	247 220
3a Terrains et constructions	24 770	24 900
3b Placements dans des entreprises liées	3 131	2 466
3c Autres placements	237 058	219 854
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	12 571	10 585
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	10 726	7 111
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	178	82
5d Provision pour sinistres non vie	10 547	7 029
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalesisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	3 522	2 448
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 521	1 617
6aa Primes restant à émettre	711	730
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	810	887
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances	2 001	831
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	921	60
6cc Débiteurs divers	1 080	771
7 Autres actifs	4 481	2 133
7a Actifs corporels d'exploitation	130	151
7b Comptes courants et caisse	4 351	1 982
8 Comptes de régularisation - Actif	2 023	2 003
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 441	1 416
8b Frais d'acquisition reportés	55	68
8c Autres comptes de régularisation	528	520
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	298 283	271 501

1 Capitaux propres	47 826	45 408
1a Capital social	30 000	30 000
1b Réserves de réévaluation	-	-
1c Autres réserves	17 042	13 783
1d Report à nouveau	1 622	- 1 511
1e Résultat de l'exercice	- 837	3 136
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	229 008	209 626
3a Provisions pour primes non acquises non vie	14	16
3b Provisions d'assurances vie	206 459	190 798
3c Provisions pour sinistres vie	821	1 261
3d Provision pour sinistres non vie	16 895	13 568
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	2 234	2 785
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	91	119
3h Autres provisions techniques vie	2 131	774
3i Autres provisions techniques non vie	362	304
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	12 571	10 585
5 Provisions pour risques et charges	25	24
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	2 346	779
7 Autres dettes :	5 290	4 090
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	601	587
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 703	1 382
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	1 985	2 122
7ea Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7eb Personnel	-	1
7ec État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	100	1 266
7ed Créanciers divers	1 885	855
8 Comptes de régularisation - Passif	1 218	988
9 Différence de conversion		
Total du passif	298 283	271 501

Annexe aux comptes 2014

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société au titre de l'exercice 2014. Il présente les principales données comptables, financières et réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. Il n'appelle pas de remarque complémentaire, et les points suivants peuvent être mis en exergue :

- un **chiffre d'affaires en progression de 13,5 %**, la croissance étant due à la hausse principalement du chiffre d'affaires de l'activité vie (+20,2 %) et pour une partie plus faible de celle de l'activité non vie (+ 3,2 %).
L'activité « épargne » enregistre cette année une forte progression de 80,5 % (9.065 k€ vs 5.021 k€ en 2013) portant principalement sur les fonds en euro mais aussi sur le produit Monceau Patrimoine immobilier, contrat en unités de compte adossées à un support immobilier. Cette progression provient principalement de la collecte réalisée par le réseau d'agents Monceau Assur'agence qui a connu une hausse de 60 %.
Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance dans l'assurance conventionnelle des agents des services départementaux de lutte contre l'incendie progresse de 8 % notamment grâce à la signature de nouveaux marchés acquis tout en respectant la rigueur tarifaire que s'impose la société ;
- des **performances en légère diminution par rapport à celles de l'exercice précédent** en ce qui concerne les contrats d'épargne. Ainsi, sur les fonds en euro, le taux de participation, net de frais de gestion, a été fixé à 3,01 % pour le fonds en euro de Dynaplus. Le taux de 3 % a été servi sur le fonds en euro du Livret Epargne Plus, de Monceau Retraite Indépendants et de Monceau Entreprise Plus. Ces performances ont été réalisées pour une très faible partie par prélèvement sur la provision pour participation aux bénéfices constituée lors de l'arrêté des comptes de 2009 ;
- la poursuite de la **politique de revalorisation** de la valeur de service du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite matérialisée par une revalorisation de 1 % de l'ensemble des engagements du régime. La clôture de l'exercice 2014 s'inscrit dans une situation exceptionnelle, marquée par la poursuite de la baisse des taux longs qui fait naître des plus-values latentes obligataires. Toutefois, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des droits des adhérents pèsent sur les capacités de pilotage du taux de couverture. Une provision technique spéciale complémentaire, d'un montant de 1.585 k€, a été constituée afin de maintenir le taux de couverture à 100 % ;
- la reprise presque totale de la **provision pour dépréciation durable** des actifs. Cette provision a été évaluée de manière prudente au 31 décembre 2014 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 3 k€ contre 10 k€ fin 2013 ;
- la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances. L'apparition de moins-values latentes a conduit la société à appliquer les mécanismes d'étalement réglementaire, visant à lisser sur trois exercices la charge induite par la dotation à la **provision pour risque d'exigibilité**, représentant **une charge d'un montant de 1.462 k€** dans les comptes de l'exercice 2014 ;
- les modalités de fonctionnement et de calculs des mouvements sur la réserve de capitalisation issues des décrets et arrêtés du 30 décembre 2010, visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux excédents réglementaires, ont généré pour l'exercice 2014 **un profit non technique de 1.628 k€** contre 517 k€ en 2013 ;
- **un perte comptable de 837 k€**, contre un excédent de 3.136 k€ en 2013, après paiement de l'impôt provenant principalement du retraitement fiscal des variations de la réserve de capitalisation. L'exercice supporte un impôt sur les sociétés d'un montant de 1.257 k€ contre 2.138 k€ en 2013 ;
- **une marge de solvabilité consolidée**. La marge minimale à constituer en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par Monceau Retraite & Epargne s'élève à 11.191 k€. Les fonds propres comptables progressent, alimentés par l'augmentation de la réserve de capitalisation et atteignent 47.826 k€ contre 45.408 k€ à fin 2013, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. La marge de solvabilité constituée par la société couvre ainsi plus de 4 fois les exigences actuelles de solvabilité.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2014 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par

convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés. Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour le régime de retraite en points géré par la société.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion du régime de retraite en points (Perp), le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant du régime de retraite en points (Perp) régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérization inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérization représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

Provisions pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée, contrat par contrat, au prorata du nombre de jours restant à couvrir au-delà de la date de clôture par rapport au nombre de jours total de la période garantie couverte par les cotisations émises.

Provisions pour sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Acceptations en réassurance

Néant

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Monceau Retraite & Epargne ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Epargne.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée, et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ». Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si une telle décision était intervenue au 31 décembre 2014, votre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	24 900	995	1 125	24 770
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	24 900	995	1 125	24 770
TOTAL BRUT	24 900	995	1 125	24 770

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	24 900	24 770
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	24 900	24 770
TOTAL NET	24 900	24 770

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI et de SCPI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les clients ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	2 466	665	-	3 131
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	2 466	665	-	3 131

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	2 466	3 131
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	2 466	3 131

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2014

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	108 391	65 777	61 659	112 508
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	110 827	52 506	39 682	123 651
Prêts et avances sur polices	276	271	166	381
Autres placements	371	150	-	521
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	219 864	118 704	101 507	237 061

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	10	691	698	-	3
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	10	691	698	-	3

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	108 381	112 505
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	110 827	123 651
Prêts et avances sur polices	276	381
Autres placements	371	521
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL	219 854	237 058

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2014

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variations	Montant à la clôture
Placements immobiliers	6 718	918	7 636
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	936	228	1 164
Autres OPCVM	2 931	841	3 772
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	10 585	1 986	12 571

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	27 901	27 901	28 216	27 366
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	112 508	112 505	107 746	108 381
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	121 470	122 976	141 753	110 362
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	381	381	381	276
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	521	521	521	371
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	7 636	7 636	7 636	6 718
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	4 935	4 935	4 935	3 867
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	275 353	276 856	291 188	257 340
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	121 470	122 976	141 753	110 362
- placements évalués selon l'article R 332-20	141 312	141 309	136 864	136 394
- placements évalués selon l'article R 332-5	12 571	12 571	12 571	10 585
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	221 016	222 518	236 258	212 854
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	521	521	521	371
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	53 815	53 817	54 408	44 116
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	275 353	277 531	291 188	254 898	257 805	260 968
Amortissement de Surcote	-	1 203	-	-	985	-
Amortissement de Décote	-	528	-	-	520	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	275 353	276 856	291 188	254 898	257 340	260 968

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	24 770	24 770	25 085	24 900
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	24 770	24 770	25 085	24 900
Total	24 770	24 770	25 085	24 900

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Valeur de remboursement	117 005	111 197
Valeur nette	122 976	110 362
SOLDE NON AMORTI	5 970	-835

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	Néant	Néant	Néant	Néant

4.1.6

Créances au 31 décembre 2014

	Montant au 31/12/2014	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Primes à émettre	711	711		730
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	810	810		887
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-		-
Autres créances	2 001	2 001		831
Total	3 522	3 522	-	2 448

4.1.7

Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	1 441	1 416
Intérêts à recevoir		
Différences sur les prix de remboursement	528	520
Frais d'acquisition reportés	55	68
Autres	-	-
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	2 023	2 003

4.1.8

Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NÉANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NÉANT										

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 26 juin 2014, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et du résultat de l'exercice 2014.

Libellé	Montant au 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2014
Capital social	30 000	-	-	30 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-	-	-	-
Autres réserves	46	3	-	50
Réserve de capitalisation	13 737	4 883	1 628	16 992
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	43 783	4 887	1 628	47 042
Report à nouveau	- 1 511	3 136	3	1 622
Résultat de l'exercice	3 136	-	3 974	- 837
TOTAL	45 408	8 023	5 605	47 826

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 229.008 k€ contre 209.626 k€ au 31 décembre 2013. Elles incluent les provisions techniques d'assurance vie (incluant la Provision Technique Spéciale et la Provision Technique Spéciale Complémentaire du régime de retraite en points géré par Monceau Retraite & Epargne) pour un montant de 211.737 k€ mais aussi les provisions techniques non vie qui s'élèvent à 17.271 k€.

Une provision pour risque d'exigibilité a été constituée au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 2.277 k€ en recourant au mécanisme d'étalement de 3 ans prévu par la réglementation.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. En augmentation de 18,8 %, elles s'élèvent à 12.571 k€ contre 10.585 k€ à l'inventaire précédent

4.2.5 Évolution de la sinistralité des affaires directes non-vie au cours des derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2010	2011	2012	2013
Exercice 2013				
Règlements	4 863	6 373	5 578	3 784
Provisions	1 006	1 668	3 426	5 691
Total charge des sinistres	5 869	8 041	9 005	9 475
Primes acquises	8 728	9 754	9 315	13 526
Ratio S/P	67,24%	82,44%	96,67%	70,05%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
Exercice 2014					
Règlements	4 862	6 568	6 366	7 460	3 351
Provisions	807	971	2 110	4 355	6 875
Total charge des sinistres	5 669	7 539	8 476	11 815	10 226
Primes acquises	8 694	9 742	9 296	13 251	14 014
Ratio S/P	65,21%	77,39%	91,18%	89,16%	72,97%

4.2.6 Participations des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2014	2013	2012
Participation aux résultats totale :	6 493	6 818	6 508
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	6 862	6 892	6 767
Variation de la provision pour participation aux excédents	- 369	- 74	- 259
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	146 501	145 051	143 254
Montant minimal de la participation aux résultats	512	3 055	1 654
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	3 706	4 460	4 282
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	4 257	4 534	4 541
Variation de la provision pour participation aux excédents	- 551	- 74	- 259

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3) / (2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3) / (3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.7 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Provision pour litiges	15	15
Provision pour retraite Ucreppsa	-	-
Autres provisions pour risques	10	9
TOTAL	25	24

4.2.8 Dettes

	Montant au 31/12/2014	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	2 346	2 346	-	779
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	601	601	-	587
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 703	2 703	-	1 382
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	1 985	1 985	-	2 122
Total	7 635	7 635	-	4 869

4.2.9

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts à payer	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 203	985
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	15	4
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 218	988

4.2.10

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2014	2013
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	300	215
Autres charges à payer	189	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	101	98
TOTAL	590	313

Produits à percevoir	2014	2013
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	45	54
TOTAL	45	54

4.3

Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	164	140
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	164	140

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Comptes gagés par les réassureurs	8 380	6 333
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	8 380	6 333

Les montants gagés par les réassureurs viennent en garantie des provisions techniques correspondant aux affaires cédées par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance aussi bien en assurance vie qu'en assurance non vie.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)	PERP (11)
Primes	24 361	-	-	509	7 620	330	1 670	2 488	1 758	-	-	9 986
Charges de prestations	13 265	-	-	-	5 624	2 169	1 071	3 775	196	-	-	429
Charges de provisions	11 994	-	-	41	2 914	-1 942	-73	- 831	1 229	-	-	10 655
Ajustement ACAV	- 131	-	-	-	-	-	-	-	-131	-	-	-
Solde de souscription	- 1 029	-	-	468	- 919	102	672	- 456	202	-	-	- 1 098
Frais d'acquisition	2 791	-	-	58	873	38	191	285	201	-	-	1 144
Autres charges nettes de gestion	597	-	-	-	259	29	1	125	33	-	-	151
Charges d'acquisition et de gestion nettes	3 388	-	-	58	1 132	66	192	410	234	-	-	1 295
Produits nets des placements	8 462	-	-	27	3 325	499	22	1 589	330	-	-	2 669
Participation aux résultats	6 493	-	-	8	1 949	451	5	1 292	520	-	-	2 267
Solde financier	1 969	-	-	19	1 376	48	17	297	- 190	-	-	402
Primes cédées	1 471	-	-	48	-	7	1 416	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	799	-	-	-	-	-	799	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	286	-	-	9	-	1	275	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	- 386	-	-	- 39	-	- 6	- 341	-	-	-	-	-
Résultat technique	- 2 833	-	-	391	- 675	79	156	- 569	- 223	-	-	- 1 991
Hors compte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant des rachats	3 851	-	-	-	3 207	58	-	432	154	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2 748	-	-	8	1 361	445	5	928	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	224 308	-	-	771	94 433	12 805	620	44 277	12 571	-	-	58 831
Provisions techniques brutes à l'ouverture	206 323	-	-	723	89 832	14 856	613	43 805	10 585	-	-	45 909

	Total	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes acquises	13 597	30	13 567
Primes	13 594	27	13 567
Variation de primes non acquises	- 3	- 2	- 1
Charges de prestations	11 251	12	11 239
Prestations et frais payés	7 866	8	7 858
Variation des provisions pour prestation	3 385	4	3 381
Solde de souscription	2 346	17	2 329
Frais d'acquisition	1 074	2	1 072
Autres charges nettes de gestion	1 333	3	1 330
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 407	5	2 402
Produits nets des placements	895	2	893
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	895	2	893
Part des réassureurs dans les primes acquises	11 589	19	11 569
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 529	5	5 524
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	3 518	6	3 512
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	2 303	4	2 300
Solde de réassurance	- 238	- 4	- 234
Résultat technique	596	10	586
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	14	6	8
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	16	8	8
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	16 895	36	16 860
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	13 568	31	13 537
Autres provisions techniques à la clôture	362	-	362
Autres provisions techniques à l'ouverture	304	-	304

5.1

Règle d'allocation des produits financiers

Monceau Retraite & Epargne étant une société d'assurance mixte, les produits financiers sont affectés conformément aux dispositions de l'annexe à l'article A.343-1 (3ème alinéa) du Code des assurances.

Les produits financiers nets de charges sont ventilés dans un premier temps entre le compte non technique et le compte technique vie suivant un prorata pour le compte technique vie égal au rapport entre les provisions techniques vie nettes de réassurance et le cumul des provisions techniques et des capitaux propres. Dans un second temps, une part des produits financiers affectés au compte non technique est transférée au compte technique non vie en tant que produits alloués.

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	31
Frais externes de gestion	26
Frais internes	19
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	76
Amortissement des différences de prix de remboursement	617
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	691
Autres charges des placements	1 307
Moins values sur réalisation de placements	2 700
Dotation à la réserve de capitalisation	4 883
Pertes provenant de la réalisation des placements	7 583
Ajustement ACAV	366
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	9 332

Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	1 458
Revenus des placements financiers	3 301
Revenus des prêts aux collectivités	-
Intérêts	20
Revenus placements dans entreprises liées	-
Revenus des placements des contrats en unités de compte	330
Revenus des placements	5 109
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	407
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	698
Intérêts	-
Autres produits de placements	1 104
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	92
Plus values sur réalisation de placements	13 215
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	13 307
Ajustement ACAV	235
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	19 755

5.3

Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination ce qui représente un montant total de 3.015 k€.

S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 647 k€. Les mêmes éléments s'élevaient respectivement à 2.701 k€ et 675 k€ au 31 décembre 2013.

Au global, les charges supportées par l'entreprise avec un total de 3.662 k€ contre 3.376 k€ pour 2013 ont augmenté de 8,5 %.

Frais non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	33	-	5	-	37
Charges internes	94	-	42	-	136
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	126	-	47	-	173

Frais vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	76	508	64	24	673
Charges internes	219	1 699	158	19	2 095
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	55	8	-	74
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	306	2 262	229	43	2 841

Frais vie et non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	109	508	69	24	710
Charges internes	312	1 699	200	19	2 231
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	55	8	-	74
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	433	2 262	276	43	3 015

5.4

Charges de personnel

La société n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici correspondent aux sommes versées au directeur général et aux directeurs généraux délégués.

	2014	2013
Salaires	120	120
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	41	43
Autres	-	-
TOTAL	161	163

5.5

Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2014	2013
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	76	5
Produits sur exercices antérieurs	6	54
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	30	23
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	-	6
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	-	-
Total produits exceptionnels	113	88
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	-	5
Pertes sur exercices antérieurs	-	2
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	3	-
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	5	6
Dotation aux provisions pour litiges	-	-
Dotation aux provisions à caractère exceptionnel	4	-
Total charges exceptionnelles	12	13
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	101	76

5.6

Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1.226 k€ au titre de l'impôt sur les sociétés après prise en compte du CICE de 30 k€.

6

Autres informations

6.1

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2

Utilisation du CICE

Un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 30.475 € est comptabilisé au 31 décembre 2014.

Conformément à la réglementation, ce crédit d'impôt a été utilisé pour permettre trois types d'actions importantes pour le développement de l'emploi et de l'employabilité au sein des structures auxquelles adhère Monceau Retraite & Epargne, le niveau de vie des salariés d'une part, le recrutement de nouveaux collaborateurs d'autre part, et enfin la formation.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Les collaborateurs dont le salaire brut annuel était inférieur à 50.000 euros ont chacun vu leur rémunération augmenter de 800 euros ; la mesure représente, charges patronales incluses, un montant imputable au CICE de 5.382 € ;
- La part des honoraires versés à des tiers pour permettre le recrutement de nouveaux collaborateurs, imputable au CICE, s'élève à 23.843 € ;
- Enfin, bien que le montant global des dépenses de formation des salariés des Gie auxquels adhère Monceau Retraite & Epargne soit supérieur, la somme allouée au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est de 1.250 €.

6.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2014 les membres du conseil d'administration ont reçu des jetons de présence pour un montant de 20 k€.

6.4 Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2014, les commissaires aux comptes ont perçu un montant de 61 k€ TTC au titre de leurs honoraires. Ces honoraires correspondent au contrôle légal des comptes. Il n'y a pas eu d'honoraire facturé au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

6.5 Combinaison des comptes

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes combinés établis par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle régie par l'article R.322-84 du Code des assurances, dont le siège social est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^{ème}, à laquelle adhèrent les trois principaux actionnaires de la société, détenant ensemble la quasi-totalité des actions émises.

6.6 Mandats déclarés par les mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2014

Marc Billaud	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Directeur général délégué de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du Code des assurances :</i> Néant
Dominique Davier	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Directeur général délégué de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du Code des assurances :</i> • Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) • Directeur général adjoint de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)
Gilles Dupin	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au conseil de surveillance de Alma Capital Management <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil de la Sicav objectif Convertibles <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président MCA (société d'assurance mutuelle)

(suite des mandats de Gilles Dupin)	Autres mandats : ▪ Administrateur du GIE Service Central des Mutuelles (Scm) ▪ Administrateur du GIE Monceau Assurances Dommages (Asd) ▪ Administrateur du GIE Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp) ▪ Administrateur du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI) ▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) ▪ Président Administrateur Délégué de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Président et délégué à la gestion journalière de Monceau Europe Services (Luxembourg) ▪ Gérant de SARP Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg) ▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur du Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Membre du comité de surveillance du Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau International SA (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Président de Monceau LuxImmo48 SA (Luxembourg) ▪ Gérant de Monceau LuxImmo46 SARL (Luxembourg) ▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie) ▪ Vice-président UGP (groupement associatif Capma & Capmi) ▪ Administrateur de l'Association Luxembourgeoise des Actuaire (Luxembourg) ▪ Membre de la Commission exécutive du GEMA
Anne-Cécile Martinot	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Vice-présidente du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Jean-Marc Poisson	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Représentant permanent de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance. ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira) ▪ Administrateur de la Mission locale du Vendômois

Catherine Porot	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Directeur général délégué de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant
Sylvain Rivet	<i>Mandats soumis aux règles du Code de commerce :</i> Directeur général de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du Code des assurances :</i> ▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie) ▪ Administrateur de Monceau Assurances ▪ Représentant permanent de Monceau retraite & Épargne au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance
Paul Tassel	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au conseil d'administration de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité :</i> ▪ Vice-président de Monceau Assurances mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)

6.7

Actionnariat

Capma & Capmi	88 430 actions soit	29,4767 %
Monceau Assurances Mutuelles Associées	2 actions soit	0,0007 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	149 632 actions soit	49,8773 %
Monceau Générale Assurances	61 928 actions soit	20,6427 %
SARP	2 actions soit	0,0007 %
Domaine de Molières	2 actions soit	0,0007 %
Monceau Investissements Mobiliers	4 actions soit	0,0012 %

Nature des Indications	Exercices concernés	2014	2013	2012	2011	2010
Capital en fin d'exercice						
Capital social		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes		300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes		-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :						
Par conversion d'obligations		-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription		-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes		37 955	33 439	30 910	26 103	22 125
Résultat avant impôts et participation des salariés		689	5 469	1 898	665	3 145
Impôts sur les bénéfices		1 226	2 138	1 148	21	21
Participation des salariés au titre de l'exercice		300	195	228	36	104
Résultat après impôts et participation des salariés		- 837	3 136	522	609	3 021
Résultat distribué		-	-	-	-	-
Résultats par action en euros						
Résultat après impôts et participation des salariés		-2,791	10,454	1,741	2,029	10,069
Dividende attribué à chaque action		-	-	-	-	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice		120	120	100	40	40
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)		41	43	35	14	15

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide :

- d'affecter la perte de l'exercice, soit 837 325,26 euros au compte « report à nouveau » ;
- d'augmenter de 2.902,00 euros le montant de la « réserve pour fonds de garantie » par prélèvement sur le compte « report à nouveau », portant ainsi le montant de la « réserve pour fonds de garantie » à 52.618,00 euros.

Cette « réserve pour fonds de garantie » est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015 à 20 000,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à conseil d'administration

au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com